
Fabienne Duteil-Ogata

Nobutaka Inoue, éd., *Shinto. A Short History*

Londres, RoutledgeCurzon, 2003, 223 p.

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Fabienne Duteil-Ogata, « Nobutaka Inoue, éd., *Shinto. A Short History* », *Archives de sciences sociales des religions* [En ligne], 131-132 | juillet - décembre 2005, document 132-34, mis en ligne le 20 février 2006, consulté le 11 février 2012. URL : <http://assr.revues.org/3163>

Éditeur : Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales
<http://assr.revues.org>
<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur :
<http://assr.revues.org/3163>

Document généré automatiquement le 11 février 2012. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

© Archives de sciences sociales des religions

Fabienne Duteil-Ogata

Nobutaka Inoue, éd., *Shinto. A Short History*

Londres, RoutledgeCurzon, 2003, 223 p.

Pagination de l'édition papier : p. 215-311

- 1 Cet ouvrage, publié tout d'abord en japonais en 1998 chez Shinyosha dans une collection de poche, s'adressait aux étudiants du premier cycle universitaire. La traduction anglaise est due à Mark Teeuwen (Introduction, chap. 1-2) et John Breen (Chap. 3-4). Tous deux sont les auteurs de l'ouvrage *Shinto in History* dont nous avons salué la parution dans les ASSR (*Arch.* 126.7). Cet ouvrage, très proche de la version japonaise, a conservé les schémas, les tableaux ainsi que les encadrés existant dans l'ouvrage initial. Aussi, son dessein didactique est-il conservé en partie, bien que l'édition japonaise comportât une iconographie et un texte faisant ressortir en caractère gras les termes spécifiques ou noms propres à mémoriser.
- 2 Dans son introduction, N. Inoue souligne la difficulté de définir la religion shintô. Il opte pour le concept de système religieux. Ce concept permet de rendre compte des adaptations au changement social. « Il ne s'agit pas d'étudier le shintô comme un organisme, dit-il, mais comme un écosystème ». Selon Inoue, trois composantes doivent être examinées. Celles qui constituent le système religieux lui-même *constituents* (c'est-à-dire les personnes qui produisent le système *makers* et les utilisateurs du système *users*). Le deuxième élément du système est le réseau *network*, le dernier est le contenu même du système *substance*. Ainsi, en étudiant le shintô à travers le prisme de ces trois composantes, il est aisé d'analyser à chaque époque les différentes modalités du système religieux shintô.
- 3 L'ouvrage est divisé en quatre parties qui suivent la chronologie. Le premier chapitre intitulé « Ancient and Classical Japan – The Dawn of Shintô » est rédigé par Mori Mizue ; il couvre la période qui s'étend des origines préhistoriques, époque Jômon, à la fin de l'époque Héian. L'auteur rappelle les différentes étapes historiques qui ont marqué le Shintô notamment la période pendant laquelle les deux ouvrages cosmogoniques, le *Kojiki* et le *Nihon Shoki*, ont été compilés. Mori insiste, à juste titre, sur la période dite des Codes, lorsqu'est créé le célèbre Ministère des affaires des divinités ; l'État promulgue alors des lois pour encadrer de manière stricte les affaires religieuses, l'auteur parle du shintô dans ce contexte historique comme d'un véritable système religieux car les trois composantes sont identifiables.
- 4 Le deuxième chapitre intitulé « The Medieval Period – the Kami Merge with Buddhism » – est rédigé par Itô Satoshi. Comme le sous-titre l'indique, sa contribution, qui surprendra les non spécialistes, met en évidence la créativité dogmatique de cette période médiévale pendant laquelle les écoles bouddhiques ésotériques du Tendai et du Shingon élaborent des systèmes sophistiqués alliant les divinités shintô aux divinités bouddhiques. Ainsi, la théorie Honji suijaku de l'école Shingon associe à un bouddha une ou plusieurs divinité(s) shintô. Le corps originel (*hon-ji*) d'un bouddha ou d'un bodhisattva se manifeste en laissant tomber (*sui*) sa trace (*jaku*) sur terre, se métamorphosant en divinité shintô. Cette période, dominée par la pensée du bouddhisme ésotérique, voit l'émergence de systèmes religieux syncrétiques notamment celui du *shugendô*, la voie des ascètes des montagnes.
- 5 Le troisième chapitre écrit par Endô Jun, et intitulé « In Search of a Shinto Identity », s'attache à décrire la période d'Edo (1603-1868). Là encore, le shintô se teinte des influences extérieures, notamment celles de la pensée néo-confucianiste de la Chine des Song (113-1200), qui ont donné lieu au « Shinto confucianiste » *Juke Shintô* ou encore au Suika Shintô. Alors que les shôguns introduisent une réglementation stricte qui oblige les familles à s'inscrire sur les registres paroissiaux des monastères bouddhiques comme gage d'incroyance à la religion chrétienne, la population qui s'urbanise participe de plus en plus aux fêtes annuelles célébrant la divinité tutélaire shintô appelée *matsuri* au point que le célèbre folkloriste Yanagita Kunio

voit dans cette période d'Edo l'avènement de la culture urbaine. Il distingue alors les *matsuri* (qui comprennent plus de participants que de visiteurs) des *sairei* qui ne seraient que spectacles du fait qu'ils rassemblent plus d'observateurs étrangers que de réels participants locaux. La dernière partie de son article concerne le développement des Études Nationales qui annonce les prémisses du Shintô d'État qui conduira le Japon au nationalisme.

6 La dernière contribution est celle de l'éditeur Inoue Nobutaka, spécialiste des nouveaux mouvements religieux. Cette période, qui commence avec la restauration de Meiji (1868-1912), s'ouvre sur la création d'un système des sanctuaires shintô à l'échelle nationale et voit la prolifération de nouveaux mouvements religieux d'obédience shintô. Le gouvernement instaure le Shinto d'État, créant un système religieux où l'Empereur tient la place principale, il est le souverain du Japon mais surtout le représentant vivant de la lignée des divinités shintô, créatrice du pays, l'empereur divin. Le Shintô d'État est enseigné dans les écoles, et tout autre système religieux s'opposant ouvertement à cette doctrine est vivement combattu, L'État crée un dispositif qui encadre de manière stricte les nouveaux mouvements religieux d'obédience shintô leur accordant la nomenclature de sectes. Il faudra attendre la défaite de 1945 pour que le Japon inscrive dans sa constitution et accorde réellement la liberté religieuse ainsi que la séparation de la religion et de l'État. De nos jours, les nouveaux mouvements religieux d'obédience shintô sont si florissants qu'ils s'exportent dans le monde entier, aussi bien aux États-Unis qu'en Amérique latine, foyers traditionnels d'immigrations mais également en Afrique, en Europe et dans les Caraïbes. Les nouveaux mouvements religieux shintô, eux non plus, n'échappent pas au processus d'internationalisation et de globalisation.

Pour citer cet article

Référence électronique

Fabienne Duteil-Ogata, « Nobutaka Inoue, éd., *Shinto. A Short History* », *Archives de sciences sociales des religions* [En ligne], 131-132 | juillet - décembre 2005, document 132-34, mis en ligne le 20 février 2006, consulté le 11 février 2012. URL : <http://assr.revues.org/3163>

Référence papier

Fabienne Duteil-Ogata, « Nobutaka Inoue, éd., *Shinto. A Short History* », *Archives de sciences sociales des religions*, 131-132 | 2005, 215-311.

Droits d'auteur

© Archives de sciences sociales des religions
